

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2013

1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations, qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

2. Ressources de la Commission de pilotage

2.1. Les indicateurs de l'enseignement

Le 8^e recueil des indicateurs de l'enseignement a été diffusé et mis en ligne sur le site enseignement.be le 12 novembre 2013. Sur 34 indicateurs, il en contient 13 nouveaux et 7 modifiés.

13 nouveaux indicateurs :

- Ind. 8 : Intégration dans l'enseignement ordinaire
- Ind. 11 : Publics des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA)
- Ind. 12 : Immersion linguistique dans l'enseignement secondaire ordinaire
- Ind. 16 : Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun de l'enseignement secondaire
- Ind. 17 : Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire
- Ind. 20 : Origine des élèves inscrits en 5^e secondaire
- Ind. 22 : compétences en formation historique et géographique des élèves de 2^e primaire (2012)
- Ind. 23 : compétences en formation historique et géographique des élèves de 5^e primaire (2012)
- Ind. 24 : compétences en formation historique et géographique des élèves de 2^e secondaire (2012)
- Ind. 25 : compétences en sciences des élèves de 3^e secondaire (2012)
- Ind. 31 : âge des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé
- Ind. 32 : représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé
- Ind. 33 : flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire

7 indicateurs modifiés par rapport à la publication précédente (dans les graphiques proposés ou dans les contenus abordés) :

- Ind. 2 : Perspectives de population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire
- Ind. 9 : Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire

- Ind. 16 : Parcours sur 4 ans de deux cohortes d'élèves entrés en 1^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006
- Ind. 18 : Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun
- Ind. 19 : Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié
- Ind. 30 : Nombre de charges enseignantes de l'enseignement ordinaire et spécialisé
- Ind. 33 : Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire

2.2. Rapports du service d'Inspection

Le service général de l'Inspection a présenté trois rapports de synthèse relatifs à la CPU à la Commission de pilotage lors de la réunion du 22 octobre 2013.

2.3. Les évaluations externes

Évaluations externes certificatives

Épreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB de juin 2013 et les a analysés. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire ainsi que pour tous les élèves des années secondaires différenciées et de 1^{re} année commune sans CEB. Au total, 58 590 élèves ont été inscrits à l'épreuve. Le taux de réussite en 2013 est le plus élevé depuis la création de l'épreuve. Malgré cette hausse, le taux de réussite reste faible au sein du 1^{er} degré.

La Commission de pilotage a de plus pris connaissance des statistiques des recours concernant l'attribution du CEB. Cette année, 14 recours recevables sur 27 ont été déclarés fondés.

Épreuve externe commune du CE1D

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats à l'épreuve externe du CE1D. Pour la première fois, tous les élèves de 2^e commune, de 2^e complémentaire et de 3^e année spécifique de différenciation et d'orientation ont participé à l'épreuve. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également se présenter à l'épreuve. Au total, 49 559 élèves ont été inscrits à l'épreuve. Les élèves devaient présenter à la fois l'épreuve de mathématiques et de français.

En 2^e commune, ce sont au total 61,8 % des élèves qui ont réussi les deux épreuves. Les 38,2 % d'élèves qui ne les ont pas réussies se répartissent comme suit : 3,8 % ont réussi l'épreuve de mathématiques, mais raté celle de français, 20,9 % des élèves ont réussi l'épreuve de français, mais échoué à celle de mathématiques et 13,5 % ont raté les deux épreuves.

Épreuve externe commune du TESS

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve externe TESS des écoles qui y participaient. L'épreuve d'histoire (compétence « synthétiser ») était

destinée aux élèves de 6G et 6TT et celle de français (la lecture de textes informatifs) aux élèves de 6TQ et de 7P. Le taux de participation à l'épreuve d'histoire reste stable (+/-11.000 élèves) tandis que celui relatif à l'épreuve de français augmente chaque année :

- 2011 : 7.698 élèves ;
- 2012 : 8.838 élèves ;
- 2013 : 10 074 élèves.

Le taux de réussite (90,2 %) au TESS histoire est légèrement supérieur aux années précédentes (2012 : 85,3 % ; 2011 : 87,2 %). Le taux de réussite au TESS français est lui aussi plus élevé en 2013 : 94,2 % des élèves ont réussi l'épreuve (2012 : 82,0 % ; 2011 : 81,4 %).

Cohérence des épreuves CEB-CE1D

Vu les écarts entre les résultats aux épreuves CEB et CE1D, la Commission de pilotage a souhaité qu'une analyse approfondie soit menée. Deux groupes de travail composés chacun de membres du service général du pilotage du système éducatif et du service général de l'inspection ont mené une analyse sur l'articulation entre les épreuves CEB et le CE1D, au niveau des épreuves et au niveau des Socles de compétences.

Ils ont mis en avant un écart entre les exigences des socles de compétences en fin de primaire d'une part et en fin de 1^{er} degré du secondaire d'autre part. Ce constat n'a pas trait aux épreuves elles-mêmes. Ils ont également relevé plusieurs pratiques différentes dans la construction des épreuves : dans la contextualisation, dans le format des questions, dans la formulation des consignes, dans le degré de précision des réponses attendues, dans la valorisation des réponses partielles, dans la prise en compte de l'orthographe, dans les grilles de correction de la production écrite, etc.

Par ailleurs, si on examine la structure générale des épreuves et le poids accordé à chacune des parties qui les composent, on y découvre également de grandes différences.

Afin d'apporter de la stabilité dans le temps et d'harmoniser les épreuves et leur construction, la Commission de pilotage a mis en place un comité des évaluations externes chargé de poursuivre la réflexion.

Évaluations externes non certificatives

Évaluation non certificative en mathématiques : résultats

Lors de sa réunion du 25 février, la Commission de pilotage a pris connaissance des résultats des élèves à l'évaluation externe non certificative de novembre 2012. L'évaluation portait pour les élèves de 2^e et 5^e années primaires et pour les élèves de 2^e année secondaire sur la formation historique et géographique. Elle portait sur les sciences pour les élèves de 3^e secondaire.

En 2^e primaire, le domaine de la formation géographique apparaît en moyenne mieux maîtrisé que le domaine de la formation historique. La différence entre les deux domaines se marque principalement au niveau des questions impliquant la lecture de traces du passé, en moyenne moins développée que la lecture d'images géographiques.

En 5^e primaire, les concepteurs ont délibérément mis l'accent sur la recherche d'informations. Le savoir-lire au service du développement des compétences disciplinaires y était donc très présent et il s'appliquait à des types de supports variés.

Les analyses permettent de dégager certains points de vigilance pour l'apprentissage :

- la recherche et la combinaison d'informations issues de différents documents ;
- l'inférence à partir de documents de type informatif ;
- l'exploitation de tous les éléments d'un document (légende, titre, échelle, source...) ;
- la notion de siècle et le découpage de la ligne du temps ;
- l'utilisation des repères spatiaux et la localisation d'un lieu.

En 2^e commune et complémentaire, en histoire, les élèves maîtrisent relativement bien les périodes conventionnelles, mais moins les « événements limites » retenus par les historiens pour marquer la transition entre elles. Ils savent situer une année sur une ligne du temps, mais situer un siècle leur pose davantage problème. Enfin, l'exploitation de l'information est ce qui suscite le plus de difficultés.

En géographie, beaucoup d'élèves ont des difficultés à identifier les fonctions illustrées par une photographie non ambiguë. Il arrive que certains raccourcis soient pris par des élèves ou encore que certains résolvent des problèmes sur la base d'indices de surface. Ainsi, quand il s'agit de faire correspondre des affirmations à des documents, plusieurs élèves répondent en se basant sur la proximité terminologique des mots utilisés dans ces affirmations et ces documents plutôt que sur une analyse approfondie des informations.

En 2^e année différenciée, en histoire, un élève sur deux n'est pas capable de replacer les périodes conventionnelles (fournies) sur une ligne du temps. Très peu parviennent d'ailleurs à se faire une représentation de ces périodes conventionnelles. Les résultats sont légèrement meilleurs lorsqu'il s'agit de faire correspondre un texte décrivant différents événements à la ligne du temps la plus adaptée (durée représentée) pour les y reporter.

En géographie aussi, les résultats sont faibles. C'est même le cas pour des questions très simples : repérer un élément humain sur des photographies ou estimer la longueur d'un cours d'eau sur une carte. Savoir situer un point dans une zone spécifique en utilisant sa légende est ce qui pose le moins problème. Par contre, l'analyse de documents semble, ici aussi, reposer sur des démarches superficielles.

En 3^e secondaire, deux épreuves ont été élaborées : l'une était destinée aux élèves de l'enseignement professionnel et portait sur des aspects relevant du fondamental et du premier degré de l'enseignement différencié. L'autre portait sur des savoirs à certifier au terme du premier degré de l'enseignement secondaire commun et a été soumise à tous les autres élèves.

Dans l'enseignement général, technique et artistique de transition, si la plupart des élèves maîtrisent globalement bien les aspects de savoirs relatifs aux corps purs et aux mélanges, des lacunes importantes se dégagent au niveau du lien entre les systèmes : connaissance partielle concernant les échanges entre les différents organes (en particulier les échanges qui ont lieu au niveau musculaire). La distinction entre les actions chimiques et mécaniques de l'estomac et de l'intestin grêle est floue, de même que le mécanisme précis des mouvements respiratoires.

Dans l'enseignement technique et artistique de qualification, les constats qui ont été posés pour les élèves fréquentant l'enseignement de transition sont identiques pour cette filière, avec un nombre non négligeable de questions réussies par moins d'un élève sur trois.

Dans l'enseignement professionnel, les questions portant sur des conceptions essentielles relatives aux systèmes digestif et respiratoire sont en général bien maîtrisées par les élèves. Un élément est particulièrement problématique : le fonctionnement du diaphragme dans le cadre des mouvements respiratoires.

2.4. Les évaluations des formations en cours de carrière des enseignants et de la formation initiale des directeurs

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

Comme elle l'avait souhaité, la présentation des rapports des formations organisées durant l'année scolaire 2011-2012 a été commune aux opérateurs des différents réseaux et à l'IFC. En parallèle, le groupe de travail a rédigé une note de « bilan » de 10 années d'existence des décrets sur la formation en cours de carrière. Ce rapport et cette note « bilan » ont été à l'ordre du jour de la Commission du 19 février 2013. Le « bilan » a été envoyé par la suite à la Ministre.

La présentation des rapports d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux a également été commune. Cette présentation a été à l'ordre du jour de la réunion du 19 mars 2013.

Les rapports d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux ont quant à eux été mis à l'ordre du jour de la réunion du 19 mars 2013.

Suite à cela, la Commission a rendu un nouvel avis à Madame la Ministre dans lequel il est proposé, au vu de plusieurs constats, que les opérateurs poursuivent leur travail de partage d'informations dans la perspective d'optimiser l'articulation entre les formations dont ils ont la responsabilité. Si la Commission estime qu'il serait préférable que les formations interréseaux de l'axe administratif précèdent les formations réseaux, elle considère qu'il n'est pas nécessaire de légiférer immédiatement dans ce domaine. Enfin, la Commission recommande que chaque institution propose des modifications qu'elle estime indispensables en formulant, pour ce qui la concerne, une nouvelle proposition de plan de la formation à destination du Gouvernement.

3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif

3.1. Groupes de travail sur les compétences terminales.

Révision des référentiels

Comme demandé par la Ministre de l'enseignement obligatoire, fin 2011, la révision des compétences terminales et savoirs communs requis des élèves (référentiels) a été entreprise.

Lors des réunions du 22 janvier, du 23 avril et du 18 juin 2013, la Commission de pilotage a entendu les rapports des Présidents des groupes de travail portant sur neuf disciplines.

Le 22 janvier 2013, les cinq disciplines présentées étaient :

- sciences économiques et sociales pour les humanités professionnelles et techniques ;
- français pour les humanités professionnelles et techniques ;
- sciences humaines, histoire, géographie pour les humanités professionnelles et techniques ;
- sciences de base pour les humanités générales et technologiques ;
- mathématiques pour les humanités générales et technologiques.

Le 23 avril 2013, les deux disciplines présentées étaient :

- formation scientifique pour les humanités professionnelles et techniques ;
- sciences générales pour les humanités générales et technologiques.

Le 18 juin, les deux disciplines présentées étaient :

- mathématiques pour les humanités professionnelles et techniques ;
- éducation scientifique pour les humanités générales et technologiques.

À la suite de chacune des réunions, la Commission de pilotage a émis un avis qui a ensuite été transmis à la Ministre.

Il est prévu que ces référentiels soient présentés devant le Parlement au début de l'année 2014. La révision des référentiels en langues modernes et en français pour les humanités générales et technologiques va également être entreprise.

3.2. Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'Inspection, conformément au décret du 16 mai 2006.

En 2013, la Commission a statué sur 231 demandes d'agrément. Ces demandes concernaient 120 manuels, 69 outils pédagogiques et 42 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 109 manuels, à 60 outils pédagogiques et à 42 logiciels. Les listes d'ouvrages agréés sont tenues à jour sur le site enseignement.be.

En 2013, la Commission de pilotage a traité une réclamation introduite par les Éditions Érasme pour le manuel « Texto 4^e année » : refus lors de la séance du 23 octobre 2012, révision suite à la réclamation et agrément lors de la séance du 22 janvier 2013.

En 2012, la Commission de pilotage avait suggéré une série de propositions de modifications, principalement en vue d'inclure les ressources numériques dans le dispositif d'agrément.

Sur demande de Madame la Ministre, l'Administration a rédigé une proposition d'un nouveau texte pour le décret. Celle-ci a été présentée à la Commission de pilotage lors de la réunion du 4 juin 2013. Elle a ensuite été envoyée à Madame la Ministre accompagnée des commentaires et remarques émis par les membres de la Commission.

3.3. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière

Lors de la réunion du 17 septembre 2013, la Commission de pilotage a établi des propositions pour le **plan des orientations et des thèmes prioritaires des formations interréseaux** ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la Cellule administrative de coordination des actions de prévention du décrochage scolaire et de la violence, du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias et de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par l'immersion, chacun pour les matières qui les concernent.

Afin de soutenir la cohérence des formations en cours de carrière, la Commission a soumis une même proposition pour le secondaire et le fondamental, ordinaire et spécialisé et une autre proposition pour les PMS.

La Commission de pilotage a également transmis au Gouvernement des avis favorables sur les programmes de formation proposés par l'IFC et par les opérateurs des réseaux et des pouvoirs organisateurs.

3.4. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques

À partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

4.1. Évaluation du décret Inscriptions

Le décret Inscriptions prévoit que la Commission de pilotage rédige tous les deux ans un rapport évaluant 8 points :

1. l'évolution du taux de réussite au cours et à l'issue du 1er degré ;
2. l'évolution du taux de fréquentation des années complémentaires organisées à l'issue d'une 1^{re} ou d'une 2^e année commune ;
3. la mise en œuvre par les écoles de stratégies de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école primaire ou fondamentale d'origine ;
4. le développement d'expériences pilotes de partenariats entre écoles d'indice socio-économique faible et d'indice socioéconomique plus élevé ;
5. l'évolution du nombre de changement d'écoles au cours du cycle ;
6. l'orientation en fin de cycle ;
7. la progression vers l'objectif de mixité poursuivi ;
8. le système d'attribution des places disponibles.

Après une 1^{re} évaluation en 2012, la Commission de pilotage a décidé de réaliser un rapport intermédiaire en 2013. Celui-ci analyse ces 8 points, mais en les regroupant de la manière suivante :

- Les points 1-2-5-6 sont examinés dans le titre I : parcours d'élèves ;
- le point 7 est examiné dans le titre II : objectif de mixité ;
- les points 3 et 4 sont examinés dans le titre III : pratiques pédagogiques ;
- le point 8 est compris dans le titre IV : système d'attribution des places.

Ce second rapport a été présenté lors de la réunion du 18 juin de la Commission de pilotage. Après un premier échange, les membres ont pu faire part de leurs remarques et commentaires jusqu'au 21 juillet. Lors de la réunion supplémentaire du 27 août, le rapport a été approuvé et envoyé à Madame la Ministre.

La Commission a décidé de poursuivre l'évaluation du décret et de remettre un nouvel avis en 2014.

4.2. Évaluation du décret Encadrement différencié

L'article 17 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié prévoit que la Commission de pilotage soit « chargée d'observer, de suivre et d'évaluer de manière continue le dispositif d'encadrement différencié (...). Dans l'exercice de cette mission, la Commission de pilotage mobilise les moyens logistiques dont elle dispose et procède à toutes les expertises et auditions utiles (...). Sur la base de ses observations, la

Commission de pilotage rédige tous les trois ans un rapport à l'adresse du Gouvernement, dont le premier est toutefois établi pour la première fois au plus tard le 30 juin 2013. »

En novembre et décembre 2011, la Commission de pilotage a pris connaissance de notes de travail liées à l'encadrement différencié, et à l'évaluation de ses effets.

Suite à cela, une note préparatoire à l'élaboration du rapport de l'évaluation des effets du décret « encadrement différencié » a été remise en décembre 2012.

Lors de la réunion du 4 juin 2013, la Commission de pilotage a pris connaissance du 1^{er} rapport d'évaluation. Le début du rapport donne des indications sur l'évolution d'une série de données (taux de redoublement, de retard, de changement d'établissement, d'orientation vers l'enseignement spécialisé...) entre 2008-2009 (dernière année avant l'application du décret) et 2011-2012 (1^{re} année de pleine application du décret). Le rapport compare ensuite les résultats aux épreuves menant à l'obtention du CEB pour les années 2009 et 2012. Le rapport contient également des données relatives au « climat de l'école ». Deux rapports des services de l'Inspection centrés sur les PGAED.

Suite à cela, la Commission a rendu un avis lors de sa réunion du 18 juin 2013. Cet avis ainsi que le rapport annexé constituent une étape intermédiaire, mais significative dans le processus d'évaluation continue du décret. Bien que les indications données par le rapport ne permettent pas encore de tirer de conclusions, on observe l'émergence de plusieurs phénomènes (par exemple, une baisse du taux de retard au primaire) sans qu'il soit possible de leur attribuer une cause.

4.3. Note d'orientation concernant la formation initiale des enseignants

Faisant suite à la Déclaration de politique communautaire, une évaluation qualitative, participative et prospective a été lancée par Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur. Celle-ci a été confiée au Centre d'Études sociologiques des Facultés Universitaires Saint-Louis, dirigé par le Professeur Luc Van Campenhoudt.

Le rapport final a été présenté au Gouvernement et au Parlement au printemps 2012. Une note d'orientation a été soumise par le Ministre au Gouvernement qui l'a approuvée et a sollicité un avis de la Commission de pilotage.

Cette note d'orientation a été présentée à la Commission lors de la réunion du 25 février 2013. L'avis a été adopté par la Commission lors de la réunion du 19 mars 2013 avant d'être envoyé au Ministre.

4.4. Ajustements et approfondissements de la réforme du 1^{er} degré dans le cadre du décret du 30 juin 2006

Lors de sa séance du 21 février 2013, le Gouvernement a pris acte de la note d'orientation concernant des ajustements et des approfondissements de la réforme du premier degré dans le cadre du décret du 30 juin 2006 et a sollicité l'avis de la Commission de pilotage qui a examiné cette note lors de sa séance du 19 mars 2013. Un avis a ensuite été remis à la Ministre suite aux débats de la réunion de la Commission du 23 avril 2013.

4.5. Extension à l'ensemble du secondaire de la possibilité de découper le temps scolaire en période de 45 minutes (P45) regroupées en plage de 90 minutes.

Parmi les mesures proposées dans les ajustements et les approfondissements de la réforme du 1^{er} degré figure un assouplissement possible de l'horaire hebdomadaire/annuel consistant à découper le temps scolaire en périodes de 45 minutes (P45) regroupées en plages de 90 minutes.

Dans un courrier du 27 mars, Madame la Ministre a souhaité que la Commission de pilotage émette un avis sur la proposition d'étendre ce dispositif à l'ensemble du secondaire. Après un premier échange lors de la réunion du 23 avril 2013, la Commission de pilotage a rendu son avis à la réunion du 18 juin 2013 qui a été envoyé par la suite à la Ministre.

4.6. Bilan de compétences lié au refus d'octroi du CEB

Début 2011, la Commission de pilotage a formulé un ensemble de recommandations et de propositions liées au taux de réussite au CEB des élèves du 1^{er} degré différencié, notamment, la création d'un groupe de travail sur le rapport circonstancié de l'instituteur sur le refus d'octroi du CEB. Celui-ci avait pour objectif de créer un modèle commun de bilan de compétences lié au refus d'octroi du CEB. Lors de la présentation des travaux du groupe fin 2011, la Commission avait souhaité que le document soit retravaillé entre autres pour des raisons de respect de la vie privée.

En juin 2013, à la suite de la note d'orientation concernant des ajustements et des approfondissements de la réforme du premier degré, Madame la Ministre a demandé que le groupe de travail soit réactivé afin de proposer un modèle de bilan de compétences. Ce modèle devrait être testé de manière expérimentale pour la fin de l'année scolaire 2013-2014.

Les travaux du groupe de travail ont été présentés à la Commission lors de la réunion du 17 décembre 2013. Les modalités précises de l'expérimentation feront l'objet d'une note « organisationnelle » qui sera déposée devant la Commission.

5. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret Missions).

Par ailleurs, à propos des décrets relatifs à la formation en cours de carrière, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

Comme indiqué au point 3.2 ci-dessus, la Commission a transmis une proposition d'un nouveau texte pour le décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire.

Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2014, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif ;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- poursuivre la réflexion à propos des perspectives d'avenir pour la formation en cours de carrière des personnels et la formation des directeurs sous la forme de deux rapports communs aux réseaux et à l'interréseaux ;
- poursuivre les réflexions consécutives aux différents rapports réalisés par l'Inspection, notamment en ce qui concerne la CPU ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- poursuivre l'observation des résultats à l'épreuve externe commune CEB, en particulier pour les élèves du 1^{er} degré différencié ;
- analyser et consolider la cohérence entre les différents groupes de travail rédacteurs des épreuves externes certificatives, principalement le CEB et le CE1D ;
- rendre un 3^e rapport d'évaluation de l'application du décret « inscription » ;
- mener à bien l'expérimentation du bilan de compétences lié au refus d'octroi du CEB ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du Système éducatif.

6. Calendrier des travaux en 2013

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu douze réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis du Gouvernement. Le quorum a été atteint pour toutes les réunions sauf lors de la réunion du 17 décembre 2013.

Dates des réunions	Objet/Décisions
22 janvier 2013	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2012.• Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.<ul style="list-style-type: none">- Réclamation (refus d'agrément du manuel scolaire « Texto 4^e année-édition 2012 »)• Révision des référentiels.• Table des matières des Indicateurs : édition 2013.• Avis sur le programme de formation de l'IFC.• Rapport d'activité de la Commission de pilotage pour l'année 2012.• Avis sur les programmes d'enseignement.
19 février 2013	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 22 janvier 2013.• Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.• Table des matières des Indicateurs : édition 2013.• Une quantification de la ségrégation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Présentation par le Professeur Monseur.• Programmation des activités de l'Inspection pour l'année 2013-2014.• Évaluation des formations en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des PMS :<ul style="list-style-type: none">- rapport commun IFC/réseaux pour l'année 2011-2012- bilan-note du groupe « Copi-Formation »• Désignation d'un membre pour l'Organe d'immersion et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion.

25 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet « teach for Belgium » - Mc Kinsey. • Note d'orientation sur la formation initiale des enseignants. • Résultats des évaluations externes non certificatives. • CEB/CE1D mathématique. • La révision des référentiels : projet d'avis.
19 mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV des réunions du 19 et du 25 février 2013. • Note d'orientation concernant les ajustements et approfondissements de la réforme du premier degré dans le cadre du décret du 30 juin 2006. • Projet d'avis sur la formation initiale des enseignants. • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Avis sur les programmes de formation « méso » et « réseau ». • Rapport d'évaluation de la formation initiale des directeurs niveau « méso/réseau » « micro/PO » et de l'IFC.
23 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 19 mars 2013. • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Projet d'avis sur les ajustements et les approfondissements de la réforme du 1^{er} degré. • Projet d'avis sur l'extension à l'ensemble du secondaire de la possibilité de découper le temps scolaire en période de 45 minutes regroupées en plages de 90 minutes. • Calendrier des évaluations externes certificatives de juin 2014. • Présentation par les Présidents des groupes de travail des référentiels en sciences générales et en éducation scientifique.
4 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 23 avril 2013. • Rapport d'évaluation des effets du décret Encadrement différencié. • Indicateurs de l'enseignement : édition 2013. • Avant-projet de décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de ressources numériques et d'autres outils pédagogiques. • Avis sur les programmes de l'enseignement.

18 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 4 juin 2013. • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Approbation du rapport d'évaluation des effets du décret Encadrement différencié. • Rapport intermédiaire sur le décret Inscriptions. • Groupe de travail CEB/CE1D français. • Présentation par les Présidents des groupes de travail des référentiels en mathématique pour la section de qualification et en éducation scientifique pour la section de transition. • Projet d'avis sur la formation initiale des directeurs. • Avis sur les programmes d'enseignement.
27 aout 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 18 juin 2013. • Agréments des dictionnaires et atlas. • Rapport intermédiaire sur le décret Inscriptions. • Définition de la notion d'écart significatif : demande de la Ministre et constitution d'un groupe de travail. • Résultats du CEB. • Avis sur les programmes d'enseignement.
17 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 27 aout 2013. • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Indicateurs de l'enseignement : édition 2013. • Orientations et thèmes prioritaires de formation. • Résultats des épreuves externes certificatives : CE1D/TESS.
22 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 17 septembre 2013. • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Rapports de l'Inspection sur la CPU. • Propositions de la Commission de pilotage relatives à l'épreuve externe certificative en lien avec le CESS. • CEB/CE1D français 2012 : rapport du groupe de travail. • CE1D langues : bilan de l'épreuve pilote de juin 2013.

19 novembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 22 octobre 2013. • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Vade-mecum à destination des groupes de travail rédacteurs des épreuves externes certificatives. • Articulation des référentiels interréseaux portant sur les Socles de compétences et les Compétences terminales - Cohérence des épreuves externes certificatives. • Rapport d'activité du conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB. • Avis sur les programmes d'enseignement.
17 décembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 19 novembre 2013. • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. • Bilan de compétences lié au refus d'octroi du CEB. • Avis sur les programmes d'enseignement.